

Stage

ECTS : 2

Volume horaire : 0

Description du contenu de l'enseignement :

- Stage de 2 mois.

Compétence à acquérir :

Dans le cadre de la Licence 3, le stage en gestion de patrimoine / gestion de fortune a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir et de consolider des compétences professionnelles spécifiques au secteur. L'étudiant doit être en mesure de mobiliser les connaissances juridiques, fiscales, financières et économiques acquises en formation afin de comprendre les problématiques patrimoniales des clients et le fonctionnement d'un cabinet, d'un établissement bancaire ou d'une société de gestion. Il est attendu qu'il participe, sous supervision, à l'analyse de situations patrimoniales simples, à la collecte et au traitement d'informations financières, à la préparation de supports de rendez-vous, ainsi qu'à la veille réglementaire et fiscale. Le stage doit également favoriser le développement de compétences méthodologiques (rigueur dans l'analyse, respect des procédures internes et des obligations de conformité, notamment en matière de connaissance client et de réglementation), communicationnelles (rédaction de notes synthétiques, échanges professionnels adaptés) et relationnelles (discrétion, sens de l'éthique, respect de la confidentialité, travail en équipe). Enfin, l'étudiant est attendu sur sa capacité à adopter une posture professionnelle et à porter un regard critique sur les missions réalisées, en articulant son expérience de terrain avec les enseignements académiques et son projet professionnel.

Mode de contrôle des connaissances :

Le rapport de stage que les étudiants de L3 doivent remettre constitue un travail académique visant à analyser de manière structurée l'expérience professionnelle réalisée au cours de l'année. Il ne s'agit pas uniquement d'un compte rendu descriptif des activités effectuées, mais d'une réflexion critique mettant en perspective les missions confiées, les compétences mobilisées et acquises, ainsi que les liens avec les enseignements de la formation. Le document doit présenter l'organisme d'accueil, le contexte du stage, les objectifs fixés, les méthodes de travail employées et les résultats obtenus. Une attention particulière est attendue quant à la capacité d'analyse, à la rigueur rédactionnelle, à la qualité des sources mobilisées le cas échéant et au respect des consignes formelles (volume, bibliographie, annexes, délais). Ce rapport constitue un élément essentiel de l'évaluation de l'année et participe à la professionnalisation et à la consolidation des acquis disciplinaires.

Document susceptible de mise à jour - 06/04/2026

Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16